

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 11 |
| PRÉSENTS | 8 |
| VOTANTS | 8 |

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le 5 avril 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

| | |
|----------|-------------|
| Datée | du 05/04/24 |
| Affichée | le 05/04/24 |

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Marché d'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux et accompagnement à la réalisation de la carte scolaire – Avenant n° 1 au lot 2 : accompagnement à la réalisation de la carte scolaire

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Absents excusés : Serge DELAVALLÉE, François CARBONELL,
Véronique HELLEUX

Monsieur Le Glaunec, Vice-Président délégué aux finances, rappelle aux membres du bureau que par délibération du Bureau en date du 06/07/2023, le marché d'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux et accompagnement à la réalisation de la carte scolaire a été attribué à l'entreprise ESPELIA. Le lot 2 relatif à la carte scolaire représente un montant de 23 050 € HT soit 27 660 € TTC.

Suite à une demande de la collectivité, ESPELIA a été sollicitée pour la présentation, en conférence des maires, de l'étude relative à la carte scolaire. Cette réunion supplémentaire n'étant pas initialement prévue dans le cadre du marché, elle doit faire l'objet d'un avenant. Celui-ci représente une plus-value de 1 150 € HT soit 1 380 € TTC portant ainsi le total du lot 2 à 24 200 € HT soit 29 040 € TTC.

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8,,
- Vu la délibération n° 2023-07-06-160 du Bureau communautaire en date du 06/07/2023 accordant le lot 2 accompagnement à la réalisation de la carte scolaire du marché d'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique multi-enjeux et accompagnement à la réalisation de la carte scolaire à ESPELIA pour un montant de 23 050 € HT soit 27 660 € TTC ;

Le Bureau, après en avoir délibéré :

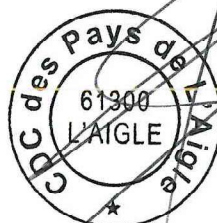
- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 2 « accompagnement à la réalisation de la carte scolaire » pour un montant de 1 150 € HT soit 1 380 € TTC portant ainsi le total du lot à 24 200 € HT soit 29 040 € TTC.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 15 AVR. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 15 AVR. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240411-2024-04-11-103-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024